

N° CP 3e/148-06
Séance du 13 OCT. 2006

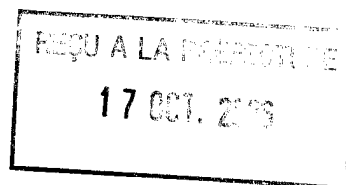
**Aménagement du carrefour
entre les RD 1 bis, RD 11 I et RD 28
à KIENZHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/I-3^e/03 du Conseil Général du 9 décembre 2005 approuvant le budget primitif 2006 pour la constitution d'un réseau routier structurant,
- VU la délibération du Conseil Général n° E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n 2006/III-3^e/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- retient la variante présentée au rapport ;
- décide de lancer les études d'avant-projet sur la base de la variante retenue ;
- prévoit une enveloppe financière prévisionnelle de 1,5 M€ TTC pour cette opération ;
- décide d'affecter, à l'issue de la DM2, pour engager les études d'avant-projet, un complément de 60 000€ TTC en autorisation de programme sur le programme AO11 millésime 2003.



LE PRÉSIDENT
Charles BUTNER
Charles BUTNER

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 17 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Président du Conseil Général,
en par délégation



Ludovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions